



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°11-13

L'an deux mille onze,
Le 5 juillet, à Sedan

| Date de convocation | 8 juin 2011 |
|------------------------|---------------|
| Nombre de délégués : | |
| + Titulaires | 36 titulaires |
| + Suppléants | 36 suppléants |
| + Présents | 23 |
| + vote par procuration | 0 |

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Bernard DEKENS, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Pierre PANDINI, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Claude JACQUEMART, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Claude WALLENDORFF.

Objet de la délibération :

MODIFICATION N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2011 : AMENAGEMENT DES SEUILS

Vu la délibération n° 10-17 du 30 juin 2010, portant délégation au bureau de certaines attributions du comité syndical,

Pour la gestion comptable de l'opération « Aménagement des seuils », il est nécessaire d'imputer les dépenses liées à cette opération au chapitre 23 et non le 20 comme initialement prévu.

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide de modifier le budget 2010 comme suit :

En dépenses d'investissement :

- o chapitre 20 immobilisations incorporelles (2031) → - 478 000 €
- o compte 23 immobilisations en cours (2313) → + 478 000 €

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY